

ÉVOLUTION TERRITORIALE DU CANADA



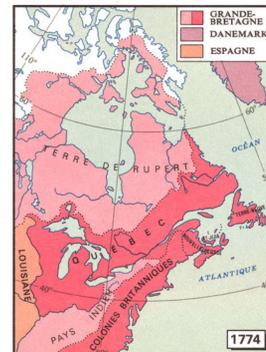
Premier succès de colonie française en Amérique du Nord. Port Royal (1608), Québec (1608). Début des colonies anglaises en Virginie (1606-07). Les territoires revendiqués par l'Angleterre et la France emboîtent l'un sur l'autre en Acadie. L'Acadie est reconnue comme possession française par le traité de Brédà (1667). Une chartre royale (1670) accorde à la Compagnie de la Baie d'Hudson le commerce du bassin de la baie d'Hudson.



Par le traité d'Utrecht, la France cède la Nouvelle-Écosse (sauf l'île du Cap-Breton) à la Grande-Bretagne, renonce à ses intérêts dans Terre-Neuve et reconnaît les droits britanniques à la Terre de Rupert.



Par le traité de Paris (1763), l'Est de l'Amérique du Nord devient territoire britannique sauf les îles St-Pierre et Miquelon (France). Gouvernements coloniaux britanniques pour Québec, Terre-Neuve (avec l'île d'Anticosti) et les îles de la Madeleine, Nouvelle-Écosse (englobant le N.-B. et l'Î.-P.-É. actuels). La Compagnie de la Baie d'Hudson administre toujours la Terre de Rupert. La France cède la Louisiane à l'Espagne.



L'île St-Jean est séparée de la Nouvelle-Écosse (1769). L'Acte de Québec (1774) agrandit Québec en lui donnant le Labrador, l'île d'Anticosti, les îles de la Madeleine, le Pays Indien au nord, à l'ouest et au sud jusqu'aux rivières Ohio et Mississippi.



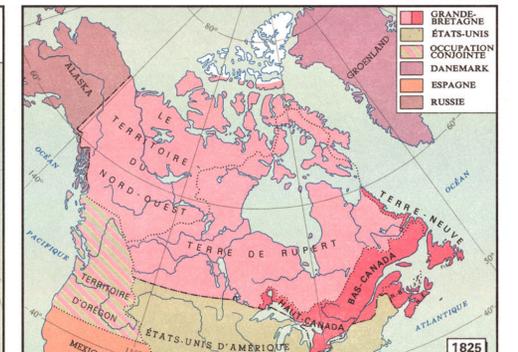
Les États-Unis d'Amérique acquièrent leur indépendance de la Grande-Bretagne par le traité de Paris (1783). La frontière des États-Unis est décrite comme s'étendant de l'Atlantique jusqu'au Lac des Bois. On sépare le Nouveau-Brunswick et l'île du Cap-Breton de la Nouvelle-Écosse (1784).



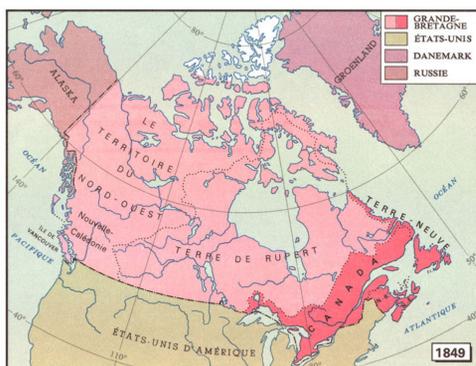
Après l'Acte constitutionnel, Québec est divisé en Haut-Canada et Bas-Canada (1791). L'Espagne remet la Louisiane à la France (1800). Les États-Unis d'Amérique achètent l'île du Cap-Breton de la Nouvelle-Écosse (1794).



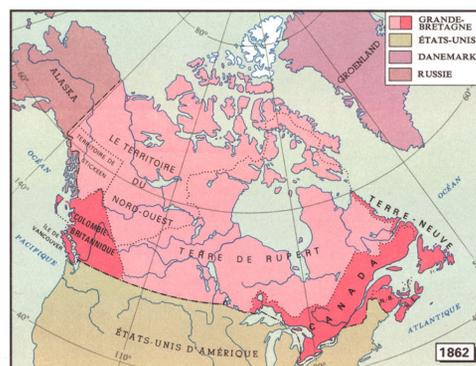
Île St-Jean reçoit le nom Île-du-Prince-Édouard (1788). L'Acte du Labrador fait passer du Bas-Canada à Terre-Neuve, l'île d'Anticosti et la côte du Labrador depuis la rivière St-Jean jusqu'au détroit d'Hudson (1809).



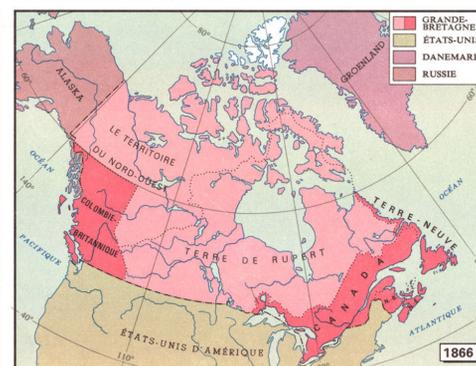
La frontière internationale est prolongée en direction ouest le long du 49^e parallèle jusqu'aux Montagnes Rocheuses (1818). Le Territoire d'Orégon est occupé conjointement par la Grande-Bretagne et les États-Unis. On annexe de nouveau l'île du Cap-Breton à la Nouvelle-Écosse (1820). L'île d'Anticosti et une partie de la côte du Labrador au Bas-Canada (1825). Entente entre la Russie et la Grande-Bretagne sur la description de la frontière d'Alaska (1825).



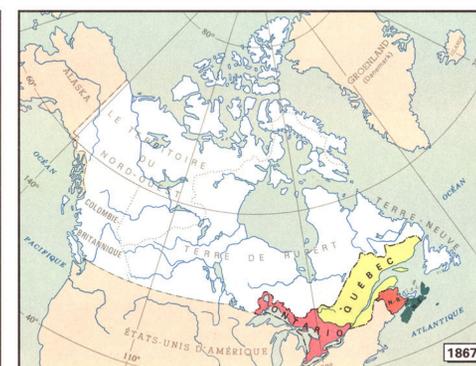
La Province du Canada est établie en réunissant le Haut-Canada et le Bas-Canada (1840). La frontière internationale est délimitée à partir des Montagnes Rocheuses jusqu'au Pacifique par le traité d'Orégon (1846). La partie nord du Territoire d'Orégon est appelée Nouvelle-Calédonie, nom employé par Simon Fraser en 1806. La Compagnie de la Baie d'Hudson reçoit l'île de Vancouver pour y établir une colonie (1849).



La Nouvelle-Calédonie, avec des frontières plus étendues, devient la colonie britannique—Colombie-Britannique (1858). Le Territoire de Stickeen est délimité (1862).



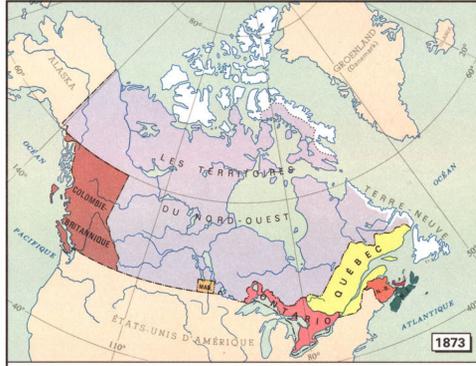
La Colombie-Britannique dans ses frontières actuelles est établie en réunissant les colonies Île de Vancouver et Colombie-Britannique et en plus, le Territoire de Stickeen avec une frontière nord le long du 60^e parallèle.



Le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et le Canada s'unissent pour former un État fédéral, le Dominion du Canada (Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1^{er} juillet, 1867). La Province du Canada est divisée en Québec et Ontario. Les États-Unis d'Amérique proclament avoir acquis l'Alaska de la Russie (20 juin).



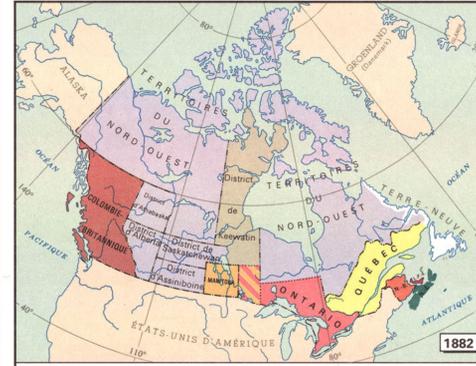
Le Canada acquiert les Territoires du Nord-Ouest (Terre de Rupert et Territoire du Nord-Ouest) de la Compagnie de la Baie d'Hudson. On en détache une partie pour former le Manitoba à titre de cinquième province.



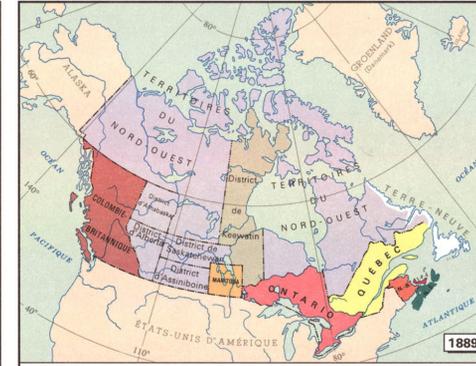
La Colombie-Britannique se joint au Canada à titre de sixième province (1871), suivie par l'Île-du-Prince-Édouard à titre de septième province (1873).



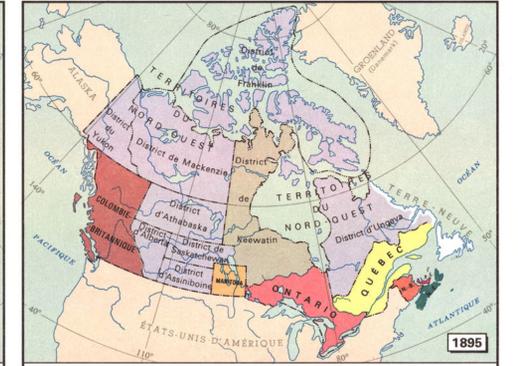
On décrit la frontière provisoire septentrionale et occidentale de l'Ontario (1874). Le District de Keewatin est formé à même les Territoires du Nord-Ouest (1876).



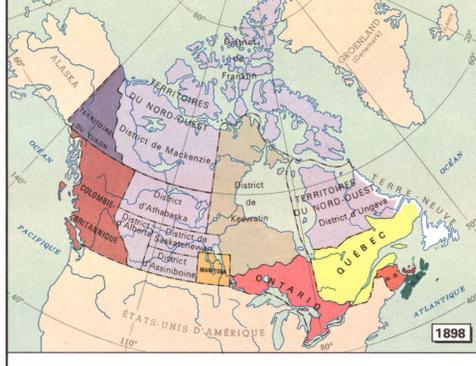
Les droits de la Grande-Bretagne sur les îles arctiques passent au Canada (1880). Les frontières du Manitoba s'étendent (1881), mais l'extension orientale est contestée par Ontario. Les districts provinciaux d'Assiniboine, Saskatchewan, Athabaska et Alberta sont formés (1882).



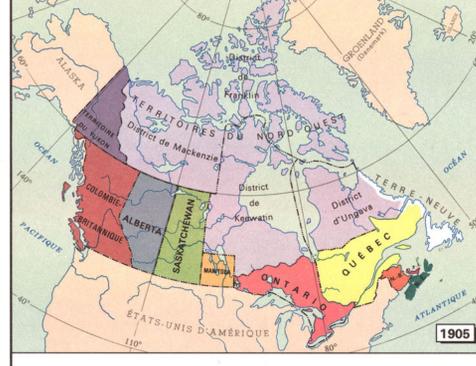
L'Acte de la Frontière ontarienne règle la question de la frontière Ontario-Manitoba. L'Ontario s'étend à l'ouest jusqu'au Lac des Bois et au nord jusqu'à la rivière Albany.



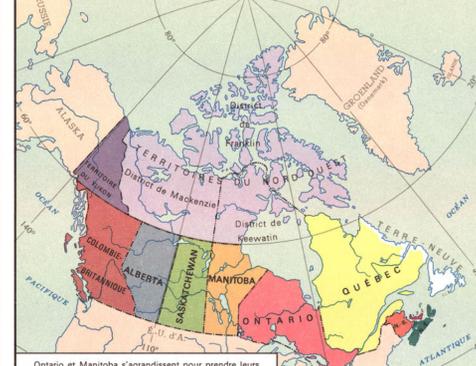
On forme de nouveaux districts dans les Territoires du Nord-Ouest: Ungava, Franklin, Mackenzie et Yukon. En créant le District de Franklin, le Canada reconnaît l'inclusion des îles arctiques dans son territoire. Les Districts d'Athabaska et Keewatin s'agrandissent.



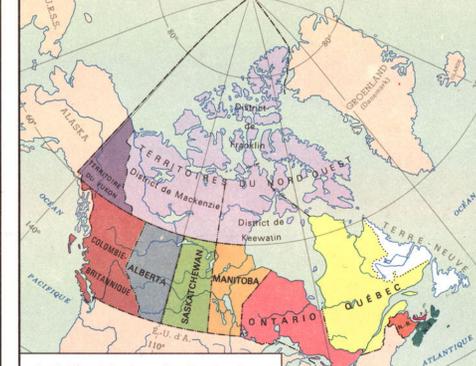
On modifie les frontières des districts de Mackenzie, Keewatin, Ungava, Franklin et Yukon (1897). Retenant les mêmes frontières, le District de Yukon est constitué en territoire séparé (1898). Les frontières du Québec sont poussées plus au nord.



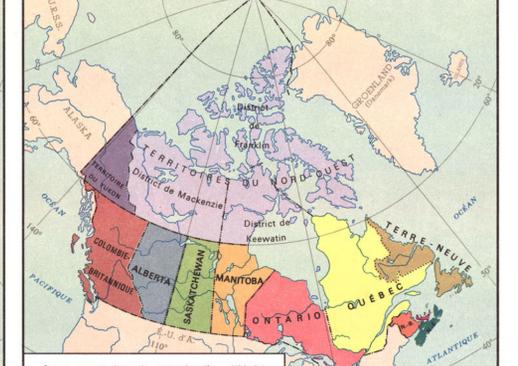
L'Alberta et la Saskatchewan sont créées provinces, portant à neuf le nombre total de provinces (1905). Le District de Keewatin est de nouveau annexé aux Territoires du Nord-Ouest. À cause des changements dans les régions avoisinantes, les frontières des Territoires du Nord-Ouest sont redéfinies (1905).



Ontario et Manitoba s'agrandissent pour prendre leurs frontières actuelles. Québec s'étend vers le nord jusqu'au détroit d'Hudson et à la Baie d'Hudson, absorbant donc l'Ungava continental. La frontière du Québec-Labrador n'est pas déterminée.



Les frontières du Canada se prolongent vers le nord conformément aux dispositions du droit international. Un Conseil privé impérial apporte une solution à la question de la frontière du Québec-Labrador.



Sur sa propre demande, par suite d'un plébiscite, Terre-Neuve entre dans la Confédération à titre de dixième et plus récente province du Dominion du Canada.